

Le présent prospectus simplifié a été déposé auprès de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada selon un régime permettant d'attendre qu'il soit dans sa version définitive pour déterminer certains renseignements concernant les titres offerts et d'omettre ces renseignements dans le prospectus. Ce régime exige que soit transmis aux souscripteurs un supplément de prospectus contenant les renseignements omis, dans un certain délai à compter de la souscription. Le présent prospectus simplifié est déposé sous la dispense de certaines obligations du régime de prospectus préalable au bénéfice d'émetteurs établis bien connus.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus simplifié ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites.

Le présent prospectus peut viser un « placement au cours du marché » au sens du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable.

L'information intégrée par renvoi dans le présent prospectus simplifié provient de documents déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus sur demande adressée au chef du contentieux et secrétaire général de Stantec Inc. au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 300, Edmonton (Alberta) Canada T5J 0K4, téléphone : 780 917-7000, ou à l'adresse www.sedarplus.ca.

PROSPECTUS PRÉALABLE DE BASE SIMPLIFIÉ

Nouvelle émission

Le 19 décembre 2024



STANTEC INC.

Actions ordinaires
Actions privilégiées
Titres d'emprunt
Bons de souscription
Reçus de souscription
Unités

Stantec Inc. (la « **Société** », « **Stantec** », « **nous** », « **notre** » ou « **nos** ») peut offrir, émettre et vendre, selon le cas, des actions ordinaires (« **actions ordinaires** »), des actions privilégiées (« **actions privilégiées** »), des titres d'emprunt (« **titres d'emprunt** »), des bons de souscription (« **bons de souscription** ») visant l'acquisition des autres titres décrits dans le présent prospectus préalable de base simplifié (le « **prospectus** »), des reçus de souscription (« **reçus de souscription** ») visant l'acquisition des autres titres décrits dans le présent prospectus et des unités (« **unités** ») composées d'un ou de plusieurs des autres titres décrits dans le présent prospectus, ou encore toute combinaison de ces titres (lesquels sont appelés, collectivement, « **titres** » et, individuellement, « **titre** »), dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations au cours de la période de validité de 25 mois du présent prospectus et de ses modifications.

Nous indiquerons les modalités particulières de tout placement de titres, notamment les modalités particulières des titres faisant l'objet d'un placement donné et les modalités de ce placement, dans un ou plusieurs suppléments au présent prospectus (chacun, un « **supplément de prospectus** »). Les titres peuvent être offerts séparément ou ensemble ou selon toute combinaison et en tant que séries distinctes.

En date des présentes, la Société a déterminé qu'elle remplit les critères d'admissibilité à titre d'« émetteur établi bien connu » aux termes des décisions générales relatives aux EEBC (définies ci-après). Voir « Émetteurs établis bien connus ». Tous les renseignements que les lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris les décisions générales relatives aux EEBC, permettent d'omettre du présent prospectus figureront dans un ou plusieurs suppléments de prospectus qui seront remis aux souscripteurs avec le présent prospectus. Pour l'application des lois sur les valeurs mobilières applicables, chaque supplément de prospectus sera intégré par renvoi dans le présent prospectus à la date du supplément de prospectus et seulement aux fins du placement des titres auxquels le supplément de prospectus se rapporte. Vous devriez lire attentivement le présent prospectus et les suppléments de prospectus pertinents avant d'investir dans les titres offerts aux termes du présent prospectus.

Nos titres peuvent être offerts et vendus aux termes du présent prospectus par l'intermédiaire de placeurs ou de courtiers, directement ou encore par l'intermédiaire de placeurs pour compte désignés de temps à autre, en nombres ou montants, à des prix et à des conditions que nous pouvons fixer. Dans le cadre d'un placement de titres pris ferme qui n'est pas un « placement au cours du marché » (au sens du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*), sauf indication contraire dans le supplément de prospectus pertinent, les placeurs peuvent procéder à des surallocations ou faire des opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des titres offerts à des niveaux autres que ceux qui pourraient sinon se former sur le marché libre. Ces opérations peuvent être commencées ou interrompues à tout moment. Un supplément de prospectus indiquera le nom des placeurs, des courtiers ou des placeurs pour compte participant à la vente de nos titres, le montant éventuel des titres devant être souscrits par des preneurs fermes, le mode de placement de ces titres, notamment le produit net que nous prévoyons tirer de la vente de ces titres, le cas échéant, le nombre de titres vendus et leurs prix de vente, la rémunération des placeurs, courtiers ou placeurs pour compte et d'autres modalités importantes du mode de placement.

Les placeurs ou les courtiers qui participent à un « placement au cours du marché » aux termes du présent prospectus, les membres de leur groupe respectif et les personnes physiques ou morales qui agissent conjointement ou de concert avec eux ne feront pas de surallocations de titres dans le cadre d'un tel placement ni ne réaliseront d'autres opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des titres.

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») et de la Bourse de New York (« NYSE ») sous le symbole « STN ». **Sauf indication contraire dans le supplément de prospectus applicable, les titres autres que les actions ordinaires ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun système de cotation. À l'heure actuelle, il n'existe aucun marché pour la négociation des titres autres que les actions ordinaires. Il peut être impossible pour les souscripteurs ou les acquéreurs de les revendre, ce qui peut avoir une incidence sur leur cours sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leur liquidité et l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur. Voir la rubrique « Facteurs de risque ».**

Le présent prospectus ne vise pas le placement de dérivés visés ou de titres adossés à des créances.

Les souscripteurs ou acquéreurs de titres sont avisés que l'acquisition de titres pourrait avoir des incidences fiscales. Le présent prospectus ne traite pas des incidences fiscales canadiennes ou autres, et ces incidences pourraient ne pas être entièrement décrites dans tout supplément de prospectus applicable relatif à un placement de titres donné. Les investisseurs éventuels doivent consulter leurs propres conseillers fiscaux avant de décider d'acheter des titres.

Certains de nos administrateurs, soit Douglas Ammerman, Martin à Porta, Angeline Chen et Celina Wang Doka, résident à l'extérieur du Canada. Ces administrateurs ont désigné Stantec Inc., dont les bureaux sont situés au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 300, Edmonton (Alberta) Canada T5J 0K4, comme leur mandataire aux fins de signification. Les souscripteurs et acquéreurs doivent savoir qu'il se peut qu'ils ne puissent faire exécuter les jugements rendus au Canada contre des personnes ou des sociétés qui sont constituées ou prorogées sous le régime des lois d'un territoire étranger ou qui résident à l'étranger, même

si ces personnes ou sociétés ont désigné un mandataire aux fins de signification.

Un placement dans les titres comporte des risques importants que les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement avant d'acheter des titres. Les risques décrits dans le présent prospectus et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi, y compris dans le supplément de prospectus applicable, devraient être examinés avec soin et évalués par les investisseurs éventuels lorsqu'ils envisagent d'investir dans des titres. Voir « Facteurs de risque ».

Aucun placeur n'a participé à l'établissement du présent prospectus ni n'en a examiné le contenu.

Notre siège social et établissement principal est situé au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 300, Edmonton (Alberta) Canada T5J 0K4, et notre numéro de téléphone est le 780 917-7000.

Table des matières

Rubrique	Page	Rubrique	Page
À PROPOS DU PRÉSENT PROSPECTUS	1	FACTEURS DE RISQUE	6
DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI....	1	QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE.....	6
MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	3	AUDITEUR, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS	6
MARQUES DE COMMERCE ET NOMS COMMERCIAUX	5	DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES	7
STANTEC INC.....	5	EXÉCUTION DE JUGEMENTS À L'ENCONTRE DE PERSONNES ÉTRANGÈRES	7
EMPLOI DU PRODUIT	5	ÉMETTEURS ÉTABLIS BIEN CONNUS.....	7
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ ..	5	ATTESTATION DE STANTEC INC.	A-1
RATIOS DE COUVERTURE PAR LE BÉNÉFICE.....	6		
INCIDENCES FISCALES.....	6		

À PROPOS DU PRÉSENT PROSPECTUS

Le lecteur doit se fier uniquement aux renseignements contenus dans le présent prospectus et dans tout supplément de prospectus applicable ou y étant intégrés par renvoi. Nous n'avons autorisé personne à fournir aux lecteurs de l'information différente de celle figurant dans le présent prospectus (ou intégrée aux présentes par renvoi). Nous ne sommes pas responsables de l'exactitude des autres renseignements que des tiers pourraient vous fournir et ne pouvons donner aucune garantie à cet égard. Nous n'offrons pas les titres en vente là où une telle offre n'est pas autorisée. Les lecteurs sont tenus de s'informer eux-mêmes des restrictions applicables au placement de titres et à la possession ou à la distribution du présent prospectus et de tout supplément de prospectus applicable, et de les respecter.

Les lecteurs ne devraient pas présumer que les renseignements figurant ou intégrés par renvoi dans le présent prospectus sont exacts à une autre date que celle du présent prospectus ou celles des documents intégrés aux présentes par renvoi, sauf indication contraire aux présentes ou prescription de la loi. Il faut supposer que les renseignements figurant dans le présent prospectus, les suppléments de prospectus et les documents qui y sont intégrés par renvoi ne sont exacts qu'à leur date respective. Les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société peuvent avoir changé depuis ces dates.

Le présent prospectus ne doit pas être utilisé par quiconque dans un but autre que dans le cadre d'un placement de titres conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. La Société ne s'engage pas à mettre à jour l'information qui figure aux présentes ou qui y est intégrée par renvoi, y compris tout supplément de prospectus, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne l'y obligent. L'information qui figure sur le site Web de la Société ou à laquelle il est possible d'accéder sur ce site n'est pas réputée faire partie du présent prospectus, et cette information n'est pas intégrée par renvoi aux présentes.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

L'information intégrée par renvoi dans le présent prospectus provient de documents déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus sur demande adressée au chef du contentieux et secrétaire général de Stantec Inc. au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 300, Edmonton (Alberta) Canada T5J 0K4, téléphone : 780 917-7000, ou à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les documents suivants de la Société, déposés auprès des diverses commissions des valeurs mobilières ou autorités analogues de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, sont expressément intégrés par renvoi dans le présent prospectus et en font partie intégrante :

- a) la notice annuelle de la Société datée du 28 février 2024 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (la « **notice annuelle** »);
- b) les états financiers consolidés audités de la Société aux 31 décembre 2023 et 2022 et pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes y afférentes et les rapports des auditeurs indépendants s'y rapportant (les « **états financiers annuels** »)¹;
- c) le rapport de gestion de la Société daté du 28 février 2024 pour l'exercice clos le

¹ L'incidence de certains changements aux méthodes comptables sur les états financiers annuels a été comptabilisée rétrospectivement au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2024. Pour en savoir plus, veuillez consulter le rapport de gestion intermédiaire (au sens donné à ce terme ci-après).

31 décembre 2023 (le « **rapport de gestion annuel** »);

- d) les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la Société au 30 septembre 2024 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes au 30 septembre 2024 et au 30 septembre 2023;
- e) le rapport de gestion de la Société daté du 7 novembre 2024 pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2024 (le « **rapport de gestion intermédiaire** »);
- f) la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 15 mars 2024, déposée le 19 décembre 2024, relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 9 mai 2024.

Toute déclaration contenue dans le présent prospectus ou dans un document qui y est intégré ou réputé intégré par renvoi sera réputée modifiée ou remplacée, dans le présent prospectus, dans la mesure où une déclaration contenue dans le présent prospectus ou dans tout autre document déposé par la suite qui est également intégré ou réputé intégré par renvoi dans le présent prospectus modifie ou remplace cette déclaration. La déclaration qui en modifie ou en remplace une autre n'a pas à indiquer qu'elle modifie ou remplace une déclaration antérieure et n'a pas à inclure d'autres renseignements donnés dans le document qu'elle modifie ou remplace. La présentation d'une déclaration de modification ou de remplacement n'est pas réputée être un aveu à quelque fin que ce soit que la déclaration modifiée ou remplacée constituait, au moment où elle a été faite, une information fausse ou trompeuse, ou une déclaration inexacte d'un fait important ou l'omission de déclarer un fait important dont la mention est requise ou qui est nécessaire pour qu'une déclaration ne soit pas fausse ou trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera réputée faire partie du présent prospectus que dans la mesure où elle est ainsi modifiée ou remplacée.

Les types de documents qui, en vertu du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*, doivent être intégrés par renvoi dans un prospectus simplifié, y compris les notices annuelles, les déclarations de changement important (sauf les déclarations de changement important confidentielles), les déclarations d'acquisition d'entreprise, les états financiers intermédiaires, les états financiers annuels (y compris, dans chaque cas, les annexes applicables qui y sont éventuellement jointes et qui contiennent des ratios de couverture par le bénéfice mis à jour) et les rapports des auditeurs indépendants s'y rapportant, les rapports de gestion et les circulaires de sollicitation de procurations de la Société déposés par celle-ci auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada après la date du présent prospectus et avant la fin ou le retrait de tout placement fait aux termes du présent prospectus, seront réputés intégrés par renvoi dans le présent prospectus. Les documents intégrés ou réputés intégrés aux présentes par renvoi contiennent de l'information pertinente et importante sur la Société, et les lecteurs devraient lire intégralement l'information contenue dans le présent prospectus, le supplément de prospectus applicable et les documents qui y sont intégrés ou réputés intégrés par renvoi.

Dès que la Société dépose une nouvelle notice annuelle et de nouveaux états financiers consolidés annuels auprès des commissions de valeurs mobilières canadiennes compétentes ou d'autorités analogues au Canada pendant la période de validité du présent prospectus, la notice annuelle précédente, les états financiers consolidés annuels précédents, tous les états financiers consolidés résumés intermédiaires et, dans chaque cas, le rapport de gestion s'y rapportant, ainsi que les déclarations de changement important qui ont été déposés avant le début de l'exercice de la Société au cours duquel la nouvelle notice annuelle est déposée, sont réputés ne plus être intégrés dans le présent prospectus en vue de l'offre et de la vente

futures de titres aux termes du présent prospectus. Dès que la Société dépose des états financiers consolidés résumés intermédiaires et le rapport de gestion s'y rapportant auprès des commissions de valeurs mobilières canadiennes compétentes ou d'autorités analogues pendant la période de validité du présent prospectus, tous les états financiers consolidés résumés intermédiaires et les rapports de gestion s'y rapportant qui ont été déposés avant le dépôt de ces nouveaux états financiers consolidés résumés intermédiaires et de ce nouveau rapport de gestion s'y rapportant sont réputés ne plus être intégrés au présent prospectus en vue de l'offre et de la vente futures de titres aux termes du présent prospectus. De plus, dès que la Société dépose une nouvelle circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à une assemblée annuelle des actionnaires auprès des commissions de valeurs mobilières canadiennes compétentes ou d'autorités analogues pendant la période de validité du présent prospectus, la précédente circulaire de sollicitation de procurations de la direction déposée relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires précédente n'est plus réputée intégrée au présent prospectus en vue de l'offre et de la vente futures de titres aux termes du présent prospectus.

La mention de notre site Web dans des documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus et tout supplément de prospectus n'a pas pour effet d'intégrer par renvoi les renseignements qui y figurent dans le présent prospectus ou tout supplément de prospectus. Une telle intégration par renvoi est formellement niée.

Tout « modèle » des « documents de commercialisation » (au sens du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*) portant sur un placement de titres et déposé après la date d'un supplément de prospectus et avant la fin du placement des titres visés par le supplément de prospectus en question sera réputé intégré par renvoi dans le supplément de prospectus pour les besoins du placement de titres auquel le supplément se rapporte.

Un supplément de prospectus renfermant les modalités particulières propres à un placement de titres et d'autres renseignements sur les titres sera remis aux souscripteurs et acquéreurs éventuels de ces titres avec le présent prospectus et sera réputé intégré par renvoi dans le présent prospectus en date de ce supplément de prospectus, mais ce uniquement pour les besoins du placement des titres visés par ce supplément de prospectus.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La Société peut, dans le présent prospectus et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi, formuler des énoncés ou présenter des renseignements qui ne sont pas fondés sur des faits passés et qui peuvent être considérés comme des « renseignements prospectifs » ou des « énoncés prospectifs » selon les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « **énoncés prospectifs** »). Ces énoncés prospectifs ont trait à des faits ou à des résultats futurs et reflètent les attentes de la direction de la Société quant à la croissance, aux résultats d'exploitation, au rendement et aux perspectives d'affaires et débouchés de la Société ou de son secteur.

Le présent prospectus et les documents qui y sont intégrés par renvoi peuvent contenir des énoncés prospectifs. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « prévoir », « projeter », « anticiper », « croire », « estimer », « prédire », « avoir l'intention », « cibler », « potentiel », « continuer », « vision » ou d'autres termes semblables, éventuellement employés au futur ou au conditionnel ou à la forme négative. Ces énoncés prospectifs traduisent les opinions actuelles de la direction de la Société et sont fondés sur des hypothèses et des facteurs qui, par leur nature, sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents. Bien que la Société considère que ces hypothèses et ces facteurs sont raisonnables en fonction des renseignements disponibles en date du présent prospectus (ou, dans le cas des documents intégrés par renvoi aux présentes, en date de ces documents), les faits ou les résultats réels pourraient différer considérablement des résultats, des

prédictions, des prévisions, des projections ou des conclusions contenus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs de la Société sont fondés sur des hypothèses que cette dernière considère comme raisonnables en date du présent prospectus (ou, dans le cas des documents intégrés par renvoi aux présentes, en date de ces documents), notamment des hypothèses concernant la conjoncture économique et politique; l'état de l'économie mondiale et de l'économie dans les régions où la Société exerce des activités; l'état des marchés financiers et du crédit mondiaux et locaux et l'accès à ces marchés; les événements liés aux changements climatiques; la fluctuation des taux d'intérêt ou des taux de change; la fluctuation du prix des produits de base; l'effet des perturbations sur les dépenses dans le domaine des infrastructures publiques; l'effet de la concurrence dans les régions ou les secteurs d'activité dans lesquels la Société exerce ses activités; la fluctuation de la demande à l'égard des services de conception; le taux d'imposition effectif de la Société; les taux de chômage au Canada et aux États-Unis; les prévisions au titre des mises en chantier d'habitations au Canada et aux États-Unis; les facteurs liés à la facturation dans le secteur des projets d'architecture; ainsi que la provenance et l'affectation des flux de trésorerie afin de soutenir les projections de croissance de la Société. Le présent prospectus et les documents qui y sont intégrés par renvoi peuvent faire état d'autres hypothèses. Si des hypothèses ne se révèlent pas justes, les résultats réels de la Société pourraient différer considérablement de ceux qui se dégagent explicitement ou implicitement des énoncés prospectifs.

Dans leur évaluation de ces énoncés prospectifs, les investisseurs doivent spécifiquement tenir compte de divers facteurs de risque qui, s'ils se concrétisent, pourraient faire différer considérablement les résultats réels de la Société des résultats exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque sont décrits plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » du présent prospectus, à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion annuel et à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion intermédiaire. Les investisseurs devraient également prendre en considération les autres risques dont il est fait mention dans les rapports que la Société dépose auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières ou des commissions des valeurs mobilières, ou dans les autres documents qu'elle publie, et qui pourraient faire en sorte que les faits ou les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs.

Même si nous avons tenté de définir les facteurs de risque importants qui pourraient entraîner une forte différence entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs de risque que nous ignorons actuellement ou que nous ne jugeons pas importants pour l'instant pourraient aussi faire en sorte que les résultats réels ou les faits à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs. La Société tient à préciser que la liste des facteurs de risque figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. Rien ne garantit que les résultats réels seront conformes aux résultats décrits dans les énoncés prospectifs. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, même par suite de nouvelles informations, sauf si la loi l'exige. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Tout énoncé prospectif figurant dans le présent document ou dans tout document intégré par renvoi aux présentes qui constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières, au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, vise à informer les investisseurs sur la Société, notamment sur son évaluation des plans financiers futurs, sans garantie de convenir à d'autres fins. Les perspectives financières (y compris les hypothèses au sujet d'événements futurs, comme la situation économique et les actions envisagées, fondées sur l'évaluation, par la Société, des renseignements pertinents dont elle dispose actuellement), tout comme les énoncés prospectifs en général, reposent sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles et sont assujetties à des incertitudes et à des risques inhérents ainsi qu'à d'autres facteurs, y compris ceux mentionnés ci-dessus.

L'ensemble des renseignements prospectifs et des énoncés prospectifs contenus dans le présent prospectus, dans les documents qui y sont intégrés par renvoi et dans les suppléments de prospectus est présenté expressément sous réserve de la mise en garde qui précède.

MARQUES DE COMMERCE ET NOMS COMMERCIAUX

Le présent prospectus et les documents qui y sont intégrés par renvoi mentionnent certaines marques de commerce et certains noms commerciaux qui sont protégés par les lois sur la propriété intellectuelle applicables et nous appartiennent. Pour faciliter la lecture du présent prospectus et des documents qui y sont intégrés par renvoi, nos marques de commerce et noms commerciaux qui y sont mentionnés ne portent pas nécessairement le symbole ®, TM ou ^{MC}, mais cette omission n'indique en rien que nous ne ferons pas respecter, dans toute la mesure permise par la loi, nos droits sur ces marques de commerce et noms commerciaux. Les autres marques de commerce utilisées dans le présent prospectus et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi appartiennent à leur propriétaire respectif.

STANTEC INC.

Stantec est un chef de file mondial dans le domaine du développement durable qui offre des services-conseils en ingénierie, en architecture et en environnement. Nos spécialistes techniques – des concepteurs, ingénieurs, scientifiques et gestionnaires de projets – fournissent des services professionnels dans divers secteurs à toutes les phases du cycle de vie d'un projet (planification, conception, gestion de la construction, mise en service, entretien, mise hors service et remise en état). Nos équipes multidisciplinaires exercent leurs activités par l'intermédiaire de cinq groupes d'unités d'affaires : Infrastructures, Eau, Services environnementaux, Bâtiments et Énergie et ressources. Nous avons pour vision de demeurer une société de conception de calibre mondial soucieuse de maximiser la valeur durable à long terme pour toutes nos parties prenantes, tout en continuant de diversifier nos activités.

Notre siège social et établissement principal est situé au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 300, Edmonton (Alberta) Canada T5J 0K4, et notre numéro de téléphone est le 780 917-7000.

De plus amples renseignements sur les activités de la Société, notamment la liste de ses principales filiales, sont présentés aux rubriques « Liens intersociétés » et « Description des activités » de la notice annuelle. Des renseignements supplémentaires sur nos activités figurent aussi dans d'autres documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus, qui peuvent être consultés sous notre profil sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net que la Société tirera d'un placement de titres et l'emploi proposé de ce produit seront indiqués dans le supplément de prospectus se rapportant au placement des titres en question.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

Le supplément de prospectus applicable présentera tout changement important, ainsi que son incidence, apporté à la structure du capital-actions et des capitaux empruntés de la Société par suite de l'émission de titres dans le cadre de ce supplément de prospectus.

Il n'y a eu aucun changement important à la structure du capital-actions et des capitaux empruntés de la Société depuis le 7 novembre 2024, date des derniers états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités déposés de la Société.

RATIOS DE COUVERTURE PAR LE BÉNÉFICE

Le supplément de prospectus applicable présentera, au besoin, les ratios de couverture par le bénéfice relatifs à l'émission de titres dans le cadre de ce supplément de prospectus.

INCIDENCES FISCALES

Le supplément de prospectus applicable peut décrire certaines incidences fiscales fédérales canadiennes découlant généralement de l'acquisition, de la détention et de la disposition de titres offerts aux termes de ce supplément de prospectus par un investisseur. Les investisseurs éventuels devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux avant de décider d'acheter des titres.

FACTEURS DE RISQUE

Avant de prendre une décision d'investissement, les souscripteurs ou acquéreurs éventuels de titres doivent examiner attentivement les renseignements compris dans le présent prospectus et les documents qui y sont intégrés par renvoi, y compris le supplément de prospectus applicable. D'autres facteurs de risque liés à un placement donné de titres pourraient être décrits dans le supplément de prospectus applicable. Certains facteurs de risque décrits aux présentes et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes, y compris le supplément de prospectus applicable, sont interdépendants. Par conséquent, les investisseurs devraient les considérer comme un tout. Tout événement découlant de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, nos perspectives et votre investissement dans les titres. D'autres risques et incertitudes que nous ignorons pour l'instant ou jugeons négligeables pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos perspectives. Nous ne pouvons pas vous garantir que nous réussirons à contenir l'un ou l'autre de ces risques ou l'ensemble de ceux-ci. Pour de plus amples renseignements sur les risques touchant nos activités, voir la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion annuel et la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion intermédiaire, qui sont tous deux disponibles sous notre profil sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Sauf indication contraire dans le supplément de prospectus relatif aux titres, certaines questions d'ordre juridique seront examinées pour notre compte par Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. À la date du présent prospectus, les associés et avocats de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. sont, en tant que groupe, propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de un pour cent (1 %) de nos titres en circulation.

AUDITEUR, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

L'auditeur indépendant de la Société est le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., société de comptables professionnels agréés, à son bureau d'Edmonton (Alberta). PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est indépendant de nous au sens des *Rules of Professional Conduct with Guidance* de l'Institute of Chartered Professional Accountants of Alberta. L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires est la Société de fiducie Computershare du Canada, à ses bureaux principaux de Calgary (Alberta), de Toronto (Ontario) et de Canton (Massachusetts).

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus ou du supplément de prospectus lié aux titres achetés par le souscripteur ou l'acquéreur et des modifications de ceux-ci. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou le supplément de prospectus ou toute modification de ceux-ci contient de l'information fausse ou trompeuse ou ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

De plus, les souscripteurs ou acquéreurs initiaux de titres qui peuvent être convertis, échangés ou exercés (sauf si la Société les considère raisonnablement comme accessoires au placement concerné dans son ensemble) auront un droit contractuel de résolution dont ils pourront se prévaloir contre la Société relativement à la conversion, à l'échange ou à l'exercice de ces titres. Ce droit contractuel de résolution sera décrit plus en détail dans tout supplément de prospectus applicable, mais conférera en général à ces souscripteurs ou acquéreurs initiaux le droit de recevoir le montant payé pour le titre concerné qui peut être converti, échangé ou exercé (ainsi que tout montant supplémentaire payé à la conversion, à l'échange ou à l'exercice) à la remise des titres sous-jacents ainsi acquis, si le présent prospectus (dans sa version complétée ou modifiée) contient de l'information fausse ou trompeuse, pourvu que : i) la conversion, l'échange ou l'exercice ait lieu dans les 180 jours suivant la date de l'achat du titre concerné qui peut être converti, échangé ou exercé aux termes du présent prospectus; et ii) le droit de résolution soit exercé dans les 180 jours suivant la date d'achat du titre concerné qui peut être converti, échangé ou exercé aux termes du présent prospectus.

Les investisseurs sont avisés que, dans le cadre d'un placement d'actions privilégiées, de reçus de souscription, de bons de souscription ou de titres d'emprunt pouvant être convertis, échangés ou exercés (ou d'unités composées en partie de ceux-ci), le droit d'action légal en dommages-intérêts pour information fausse ou trompeuse contenue dans le prospectus se limite, selon la législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, au prix auquel les titres pouvant être convertis, échangés ou exercés sont offerts à l'occasion du placement. Ainsi, en vertu de la législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, le souscripteur ou l'acquéreur ne peut exercer ce droit pour recouvrer les sommes additionnelles versées à la conversion, à l'échange ou à l'exercice des titres. On se reportera aux dispositions applicables de la législation en valeurs mobilières et on consultera éventuellement un avocat.

EXÉCUTION DE JUGEMENTS À L'ENCONTRE DE PERSONNES ÉTRANGÈRES

Certains de nos administrateurs, soit Douglas Ammerman, Martin à Porta, Angeline Chen et Celina Wang Doka, résident à l'extérieur du Canada. Ces administrateurs ont désigné Stantec Inc., dont les bureaux sont situés au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 300, Edmonton (Alberta) Canada T5J 0K4, leur mandataire aux fins de signification. Les souscripteurs et acquéreurs doivent savoir qu'il se peut qu'ils ne puissent faire exécuter les jugements rendus au Canada contre des personnes ou des sociétés qui sont constituées ou prorogées sous le régime des lois d'un territoire étranger ou qui résident à l'étranger, même si ces personnes ou sociétés ont désigné un mandataire aux fins de signification.

ÉMETTEURS ÉTABLIS BIEN CONNUS

Les autorités en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada ont toutes indépendamment adopté une série de décisions générales qui sont, pour l'essentiel, harmonisées, y

compris la décision générale 44-501 relative à une dispense de certaines obligations du régime de prospectus préalable au bénéfice d'émetteurs établis bien connus (*Re Exemption from Certain Prospectus Requirements for Well-Known Seasoned Issuers*) de l'Alberta Securities Commission, dans sa version modifiée à l'occasion (collectivement avec les décisions générales locales équivalentes dans les autres provinces et territoires du Canada, les « **décisions générales relatives aux EEBC** »). Les décisions générales relatives aux EEBC ont été adoptées dans le but de réduire, pour certains grands émetteurs assujettis établis ayant un dossier d'information solide, le fardeau réglementaire lié à certaines obligations relatives au prospectus prévues par le *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* et le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*. Nous avons déposé le présent prospectus en nous fondant sur les décisions générales relatives aux EEBC dans les provinces et les territoires du Canada qui permettent aux « émetteurs établis bien connus », ou « EEBC », de déposer un prospectus préalable de base simplifié définitif comme première étape publique d'un placement et dispensent les émetteurs admissibles de certaines obligations d'information relatives à ce prospectus préalable de base simplifié définitif. En date des présentes, la Société a déterminé qu'elle remplit les critères d'admissibilité à titre d'« émetteur établi bien connu » aux termes des décisions générales relatives aux EEBC.

ATTESTATION DE STANTEC INC.

Le 19 décembre 2024

Le présent prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révélera, à la date du dernier supplément qui se rapporte aux titres offerts au moyen du prospectus et des suppléments, de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada.

(signé) « Gordon Johnston »
Président et chef de la direction

(signé) « Vito Culmone »
Vice-président directeur et chef de la direction
financière

Au nom du conseil d'administration

(signé) « Douglas Ammerman »
Administrateur

(signé) « Shelley Brown »
Administratrice